

Paris, le vendredi 8 avril 2016

Conférence de presse pour la publication de l'exhortation apostolique *Amoris laetitia*

Amoris laetitia : pour une écologie de la famille

Dès la première lecture de l'exhortation apostolique post-synodale *Amoris laetitia* sur la famille, nous retrouvons la force et la dynamique de l'encyclique *Laudato si'*. Le pape François choisit de parler de la famille aux familles. Le texte a une portée universelle, comme l'avait déjà *Laudato si'* qui s'adressait à tous les hommes qui partagent la « maison commune ». Ici, le pape parle de la famille comme d'une réalité qui concerne aussi tous les hommes. Nous pourrions oser, même si le terme ne se trouve pas dans l'exhortation, parler d'une « écologie familiale » inspirée de l'Évangile et transmise dans la foi de l'Église, qui devient une dimension importante de l'écologie humaine et intégrale.

Au terme d'une longue démarche synodale

Le pape François parle de la famille aux familles en s'appuyant sur les résultats des deux années de réflexion et de recherche de la démarche synodale. Ce fut une ample démarche qui a mobilisé les fidèles dans une consultation universelle, a suscité partages et débats dans toute l'Église et a bénéficié de l'apport des théologiens sollicités par le pape lui-même, pour approfondir et appréhender à frais nouveaux les questions soulevées au sujet de l'amour conjugal et de la famille. *Amoris laetitia* reprend ainsi, en une synthèse dynamique, deux années de réflexion et de discernement qui ont concerné l'ensemble de l'Église.

La prise en compte du réel

Selon le principe déjà formulé dans *Evangelii gaudium*, « la réalité est plus que l'idée », l'exhortation apostolique aborde les questions de la famille avec beaucoup de réalisme. Le pape n'avait pas manqué de dénoncer, dans l'homélie de la messe de clôture du synode de 2015, « la spiritualité du mirage » qui piège ceux qui

discernent, non à partir du réel observé mais d'un réel imaginé. Nous avons un pape qui supporte le choc de la réalité, qui fait œuvre de discernement à partir d'elle et qui n'a pas peur d'affronter la pluralité des situations. C'est pourquoi *Amoris laetitia* n'est pas un texte qui clôt sur lui-même. Il ouvre, au contraire, à la réflexion à partir de situations diverses et parfois complexes, il engage au dialogue et stimule pour l'action en vue de promouvoir la famille dans l'Église comme dans la société toute entière.

La visée du texte de l'exhortation

La visée du document est double (AL 5). Il veut être une proposition aux familles chrétiennes pour les engager à valoriser les dons du mariage et de la famille, et pour les encourager à vivre un amour fort nourri de générosité, d'engagement, de fidélité et de patience. L'exhortation invite aussi à poser un signe de miséricorde et de proximité là où la vie familiale ne se réalise pas parfaitement ou ne se déroule pas dans de bonnes conditions de paix et de joie. La visée est universelle. Elle est un message d'espérance pour toutes les familles et toutes les personnes qui ont vocation à l'amour. Elle atteste que la joie de l'amour est offerte à tous ceux et celles qui accueillent cette Bonne Nouvelle de la famille et consentent à la vivre.

Un texte qui garde ouverte la recherche

Amoris laetitia n'est pas non plus un texte clos au sens où il donnerait des recettes et trancherait de façon définitive sur des questions qui doivent toujours faire l'objet de recherche et de discernement. Le pape souligne que « tous les débats doctrinaux, moraux ou pastoraux ne doivent pas être tranchés par des interventions magistérielles. » Se situant dans la ligne des enseignements de ses prédécesseurs, l'exhortation

apostolique fournit des éléments de discernement pour une recherche pastorale qui doit se poursuivre au service de l'amour humain et des familles.

Nous ne devons pas attendre de ce document magistériel qu'il édicte des règles, des normes disciplinaires ou des interdits.

Il convient de souligner le changement de paradigme que la méthode synodale nous fait vivre en Eglise. Le document le suggère à-travers des expressions diverses telles que : « ne pas seulement insister sur des questions doctrinales, bioéthiques ou morales, mais encourager l'ouverture à la grâce » (AL 37) ; « nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles » (AL 37) ; « le discernement de la présence des *semina Verbi* dans les autres cultures, peut être appliqué aussi à la réalité conjugale et familiale. [...] Nous pouvons dire que quiconque voudrait fonder une famille [...] qui montre que l'Esprit est vivant et à l'œuvre, trouvera gratitude, appréciation et estime quels que soient son peuple, sa religion ou sa région. » (AL 77) ; « tout en exprimant clairement la doctrine, il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations » (AL 79) ; « il est mesquin de se limiter seulement à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale » (AL 304) ; ou encore « je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus-Christ veut une Eglise attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité... » (AL 308).

Nous ne devons pas attendre de ce document magistériel qu'il édicte des règles, des normes disciplinaires ou des interdits. Le texte ne tranche pas mais invite en permanence au discernement dans des situations souvent complexes et difficiles. Pour cela, il s'adresse à celles et ceux qui veulent vivre l'Évangile dans leur vie conjugale et familiale, afin qu'ils s'engagent sur un chemin où, éclairés par l'enseignement de l'Eglise et accompagnés, ils pourront prendre une décision juste, en conscience, devant Dieu.

Une présentation renouvelée et enthousiaste de la Révélation

L'exhortation apostolique, pas plus que les deux rapports finaux des sessions synodales, ne prétend changer la doctrine et l'enseignement de l'Eglise sur le mariage et la famille. La session synodale de 2015 avait voulu « repenser avec une fraîcheur renouvelée et avec enthousiasme la Révélation transmise dans la foi de l'Eglise » (RF 2015, 3). C'est bien de cette manière que le pape François présente l'enseignement de l'Eglise sur la famille, de façon fraîche et concrète. On appréciera ses commentaires simples et contextualisés des textes de l'Écriture, ainsi que la façon dont il nous fait entrer dans le quotidien d'une vie familiale (maison, table du repas, relations entre époux, entre parents et enfants...). Ce sont autant d'appels à vivre l'amour en famille de façon évangélique. L'enseignement de l'Eglise n'est pas présenté de



façon hypostasiée en normes et prescriptions, mais comme une vocation que Dieu offre à l'homme, un appel à s'engager dans cette expérience humaine et humanisante qu'est la famille. Qui consent à accueillir cet appel de Dieu, se voit convié par le pape François à une visite des diverses dimensions de l'expérience familiale : vivre un amour authentique pour l'autre, attendre un enfant, être mère ou être père, vivre la masculinité ou la féminité, être enfant, être frère, être beau-fils ou belle-fille... A travers les dimensions quotidiennes de la vie de famille, le pape François fait entendre l'appel de l'Évangile comme une proposition de bonheur offert à tous.

Nous nous affranchissons du clivage stérile du permis et du défendu, de l'autorisé et de l'interdit. Nous sortons de l'ordre du prescrit pour faire écho à l'offre d'un cheminement dans la grâce de Dieu, à partir de la situation concrète des personnes et des familles.

L'exhortation apostolique ne prétend pas changer la doctrine et l'enseignement de l'Eglise sur le mariage et la famille.

Une troisième voie : la voie de la Miséricorde

Amoris lætitia confirme la troisième voie que les deux sessions synodales avaient laissé entrevoir. Entre la voie du simple rappel des repères normatifs dans le domaine doctrinal, moral ou disciplinaire, et celle de l'accueil sans discernement des évolutions culturelles et sociétales dans le domaine du mariage et de la famille, le pape confirme la voie médiane de la Miséricorde. « Il est providentiel que ces réflexions aient lieu dans le contexte de l'Année Jubilaire de la Miséricorde » (AL 309).

Dans cette voie de la miséricorde, la proposition de l'Evangile pour la famille retentit et l'Eglise se mobilise pour accompagner les personnes qui consentent à se mettre en chemin pour répondre en conscience à leur vocation dont l'enseignement de l'Eglise se fait l'écho auprès d'elles. C'est toute une image de l'Eglise et de sa mission d'évangélisation des familles qui se révèle ainsi. Elle n'apparaît pas comme une sorte d'écurie sportive qui sélectionne des champions capables de se qualifier pour une compétition. Elle est une Mère qui accueille et accompagne les personnes qui, dans la diversité de leur situation, souhaitent répondre à leur vocation à l'amour que Dieu leur offre dans leur vie conjugale et familiale. Si elles sont disposées à répondre à l'appel de Dieu, l'Eglise doit pouvoir les accueillir et les intégrer, quelle que soit leur situation. Commence alors l'accompagnement sur un chemin de discernement et de croissance afin que la grâce du Seigneur puisse faire son œuvre et soutenir leur réponse.

Un service d'humanité

Dans nos sociétés, pour des raisons culturelles, économiques ou politiques, les familles sont trop souvent fragilisées et malmenées. L'Eglise se reconnaît la mission de les accompagner. Elle prend



parfois l'apparence d'un « hôpital de campagne ». La mission d'accueil, d'accompagnement, de discernement et d'intégration que l'Eglise est appelée à vivre avec toutes les familles qui le souhaitent, est nécessaire à la vie de l'Eglise mais aussi à la vie de la société. *Amoris lætitia* nous invite à un véritable service d'humanité en proposant largement la Bonne Nouvelle de la famille. « Dieu a confié à la famille le projet de rendre le monde domestique » (AL 183). A une société qui peine à trouver sa cohésion et à se rassembler dans une authentique fraternité, la famille se présente non comme un problème, mais comme une solution. Une société harmonieuse et fraternelle trouve son véritable fondement dans la vie familiale. « La famille introduit la fraternité dans le monde. [...] A partir de cette première expérience de fraternité, le style de la fraternité rayonne comme une promesse sur toute société » (AL 194-195).

+ Jean-Luc Brunin,

Evêque du Havre,

Président du Conseil Famille et Société